



Entreprendre

Conseils de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCIT)

Accompagnement à la création d'entreprise

"70% des entreprises ayant été accompagnées pour préparer leur projet sont toujours en activité 5 ans après leur immatriculation, contre 50% pour celles qui ont choisi de se lancer seules."

(source : CCIT)

Informations sur les formalités à accomplir pour la création ou la reprise d'entreprise.

L'offre de la CCIT en matière de création

La chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse propose différents dispositifs pour accompagner les créateurs d'entreprise dans la définition de leur projet et dans leurs démarches.

Pour connaître les prochaines dates de réunion, [cliquez ici](#)

Autres organismes pour les formalités administratives

- * Greffe du Tribunal de commerce : en charge de délivrer l'extrait KBIS
- * L' INSEE : attribue le numéro SIREN
- * Les Services Fiscaux : enregistrent votre existence
- * L' URSSAFF : pour l'affiliation aux allocations familiales
- * Le RSI (Régime Social des Indépendants) : pour la couverture maladie et l'assurance vieillesse des travailleurs non salariés
- * La Direction Départementale du Travail : pour la déclaration d'embauche des salariés

Autre organisme d'aide à la création d'entreprise

[Chambre des métiers de la Haute-Garonne](#)



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service emploi du Muretain Agglo (Anciennement Axe Sud) au 05 61 72 69 60